



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil de décembre - le 20 décembre 2023 à 8 h

Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 20 décembre 2023 à 8 h.

présents : préfet	Paul Gilmore
conseiller	Paul Sabourin
	Louis Duval
	Harold Janzen
	Émile Rémillard
	Jean Barnabé
directrice générale	Jolene Bird
directrice générale adjointe	Katherine Roy

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion/Opening of Meeting

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 8 h.

2 Adoption de l'ordre du jour/Adoption of Agenda

N° de résolution : 23 229

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion du 20 décembre 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal/Adoption of Minutes

N° de résolution : 23 230

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 15 novembre 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

3.1 Adoption du procès-verbal extraordinaire de novembre/Adoption of Special November Minutes

N° de résolution : 23 231

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 15 novembre 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

4 Finances - liste des comptes à approuver/Finance - List of Accounts for Approval

N° de résolution : 23 232

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :

du chèque n° 20231506 au chèque n° 20231714

total : 1 579 415,77 \$

ADOPTÉE

4.1 États financiers/Financial Statement

N° de résolution : 23 233

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 30 novembre 2023 tels que présentés.

ADOPTÉE

4.2 Rapport sur les réserves/Reserve Report

4.3 Rapport sur les heures supplémentaires/Overtime Report

4.4 Rapport sur les permis de construction/Building Permit Report

présents : propriétaire, Roland Parent. Loren Brault de GBH Law Office

5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences/Variations, Conditional Use and other Hearings

5.1 Audience publique sur ordre de dérogation V4/23 - ouverture - 9 h 30 / Variation Order V4/23 Public Hearing - Opening - 9:30 AM

N° de résolution : 23 234

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa réunion ordinaire et qu'il se réunisse en audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V4/23.

ADOPTÉE

5.2 Audience publique sur ordre de dérogation V4/23 - clôture / Variation Order V4/23 Public Hearing – Closing

N° de résolution : 23 235

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU que l'audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V4/23 soit close.

ADOPTÉE

5.3 Ordre de dérogation V4/23 - décision / Variation Order V4/23 – Decision

N° de résolution : 23 236

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Paul Sabourin

ATTENDU QUE Roland et Lynda Parent, propriétaires enregistrés de SE 16-2-1 E, dont le zonage est AG Agriculture Générale, a fait une demande pour modifier la superficie minimale requise de 80 acres à 67,87 acres;

ATTENDU QUE la dérogation est une exigence du lotissement 4151-23-8351;

IL EST RÉSOLU QUE la demande de dérogation n° V4/23 soit APPROUVÉE sans conditions pour modifier la superficie minimale requise de 80 acres à 67,87 acres.

ADOPTÉE

6 Délégations/Delegations

6.1 GRC - 10 h

Le Sgt Stacy Wiens et le Cpl Arron Dobson ont comparu devant le conseil pour une discussion.

6.2 Résident : Denis Houle - 10 h 30

Diny Houle et cinq autres résidents de Montcalm comparaissent devant le conseil pour discuter de leurs préoccupations concernant le projet de mise en valeur de Saint-Jean.

6.3 South Central Cancer Resource - Angela Braun et Freda Lumgair - 11 h

Suivant les présentations, Angela et Freda de South Central Cancer Resource, ont comparu devant le conseil pour faire connaître leur organisation et ce qu'elle offre. Elles nous ont demandé de les aider à se faire connaître davantage au sein de la communauté, afin de pouvoir aider les personnes dans le besoin qui traversent l'épreuve du cancer.

7 Projets de règlements/By-laws Proposed

7.1 Règlement 848/23 - modification du zonage - mise en valeur à Saint-Jean - 2^e lecture

N° de résolution : 23 237

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 848/23 sur modification au zonage pour la nouvelle mise en valeur à Saint-Jean soit adopté en DEUXIÈME lecture.

ADOPTÉE

7.2 Règlement 848/23 - modification du zonage - mise en valeur à Saint-Jean - 3^e lecture

N° de résolution : 23 238

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement n° 848/23 sur modification au zonage pour la nouvelle mise en valeur à Saint-Jean soit adopté en TROISIÈME et dernière lecture.

nom	pour	contre	abstention	absent
Jean Barnabé	✓			
Louis Duval	✓			
Paul Gilmore	✓			
Harold Janzen	✓			
Émile Rémillard	✓			
Paul Sabourin	✓			

ADOPTÉE

8 Rapport sur les comités/Report on Committees

8.1 Rapport du directeur des travaux publics/Public Works Manager Report

N° de résolution : 23 239

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 20 décembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 Comité du projet d'atténuation des effets du chemin St. Mary's/St. Mary's Road Mitigation Project Committee

Une réunion a été organisée le 12 décembre pour les propriétaires fonciers concernés afin de leur présenter les options du projet du chemin St. Mary's. Le 20 décembre aura lieu la journée portes ouvertes afin de présenter aux habitants le projet proposé.

8.3 Comité de l'OMU/EMO Committee

Rien à signaler, une réunion sera programmée pour la nouvelle année.

8.4 Comité du DUL/LUD Committee

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023 a été transmis.

8.5 Pembina Valley Water Co-op

Rien à signaler.

8.6 Rapport du comité de l'AMBM/AMBM Committee Report

Rien à signaler.

8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome/Assisted Living Project Committee

N° de résolution : 23 240

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve la demande du consultant RRSH d'émettre une demande de proposition de conception-construction pour le projet d'établissement d'aide à la vie autonome.

ADOPTÉE

8.8 District hydrographique de la vallée de la Pembina/Pembina Valley Watershed District

Rien à signaler.

8.9 District hydrographique des rivières Seine, aux Rats et Roseau/Seine Rat Roseau Watershed District

Le conseiller Harold Janzen présente un bref rapport verbal.

8.10 Caucus RPGC 75/PTH 75 Caucus

Rien à signaler.

9 Rapports des groupes subordonnés/Reporting Entity Reports

9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean/St. Jean Parks & Rec

Rien à signaler.

9.2 Letellier Athletics Association

Rien à signaler.

9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph

Rien à signaler.

9.4 Musée Saint-Joseph Museum

Le procès-verbal de la réunion de septembre a été fourni, l'AGA aura lieu à la fin du mois de janvier.

9.5 Bibliothèque Montcalm Library

Un nouveau bibliothécaire a été engagé.

9.6 Paradis

L'AGA de Paradis est fixée au 21 décembre 2023.

9.7 District des mauvaises herbes Valley/Valley Weed District

Rien à signaler.

10 Correspondance/Correspondence

10.1 Correspondance - action requise/Correspondance - Action Required

10.1.1 Plan d'urgence 2024

N° de résolution : 23 241

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le Plan d'urgence 2024 tel que modifié.

ADOPTÉE

10.1.2 Vente pour arriérés de taxe

N° de résolution : 23 242

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE le paragraphe 365(2) de la *Loi sur les municipalités* prévoit que le conseil peut, au cours d'une année, désigner l'année précédente ou une année antérieure à titre d'année pour laquelle les biens à l'égard desquels existe un arriéré de taxe doivent être mis en vente aux enchères afin que soit recouvré l'arriéré de taxes et les frais;

IL EST RÉSOLU QUE l'année désignée pour laquelle les biens à l'égard desquels existe un arriéré seront mis en vente aux enchères soit 2023 (c'est-à-dire tous les biens dont les taxes impayées datent de l'année 2022 ou d'une année antérieure);

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 363(1) de la *Loi sur les municipalités*, les « frais » sont les coûts réels engagés par la municipalité pour chaque parcelle inscrite à la vente de taxes de 2023, plus les frais d'administration de 50,00 \$ prévus dans le Règlement 50/97 du Manitoba;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la vente pour arriéré de taxe ait lieu en novembre 2024, à une date et une heure exactes qui seront déterminées plus tard en 2024, en la salle du conseil de la Municipalité rurale de Montcalm.

ADOPTÉE

10.1.3 Grille salariale 2024

N° de résolution : 23 243

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte la Grille salariale 2024 telle que présentée.

ADOPTÉE

10.1.4 Renouvellement du régime d'avantages sociaux

N° de résolution : 23 244

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la proposition de renouvellement du régime d'avantages sociaux de la Canada-Vie fournie par Granite Financial;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil approuve la proposition de plan alternatif pour inclure la couverture de l'invalidité à court terme et la couverture améliorée.

ADOPTÉE

10.1.5 Budget de fonctionnement provisoire 2024

N° de résolution : 23 245

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE l'article 163 de la *Loi sur les municipalités* du Manitoba stipule que « Le conseil peut adopter un budget de fonctionnement provisoire qui cesse d'avoir effet dès l'adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice »;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas encore adopté de budget pour l'année 2024;

IL EST RÉSOLU QUE le budget de fonctionnement provisoire suivant soit adopté par la présente et qu'il soit en vigueur jusqu'à ce que le budget 2024 de la Municipalité soit adopté :

Services gouvernementaux généraux	350 000,00 \$
Services de protection	90 000,00 \$
Services de transport	700 000,00 \$
Services de santé environnementale	100 000,00 \$
Service de la santé publique et du bien-être	6 000,00 \$
Services de développement environnemental	1 000,00 \$
D. u. l. de Saint-Jean	100 000,00 \$
Service de développement économique	40 000,00 \$
Services récréatifs et culturels	50 000,00 \$
Services fiscaux	550 000,00 \$
Services publics d'eau et d'égouts Montcalm	200 000,00 \$

ADOPTÉE

10.1.6 Marge de crédit pour les inondations 2024

N° de résolution : 23 246

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité rurale de Montcalm demande une marge de crédit de 5 500 000 \$ pour 2024.

ADOPTÉE

10.1.7 Revenus du service d'incendie 2023

REPORTÉE

10.1.8 Révision de la Politique G/A-009 en matière de congés et de maladie – modification

N° de résolution : 23 247

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la modification de la Politique G.A.-009 en matière de congés et de congés de maladie, telle que présentée.

ADOPTÉE

10.1.9 Incitations fiscales et impôts sur les sociétés

REPORTÉE

10.1.10 Financement de l'infrastructure stratégique rurale pour 2023

N° de résolution : 23 248

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE la province du Manitoba fournit un financement supplémentaire unique dans le cadre du Programme de financement de l'infrastructure stratégique rurale;

ATTENDU QUE les fonds doivent être utilisés pour des projets d'infrastructure en 2024;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le transfert de la somme de 97 985,73 \$ au fonds de réserve général qui sera utilisé en 2024 pour les projets admissibles en vertu de l'entente de financement.

ADOPTÉE

10.1.11 Collecte et traitement des déchets recyclables 2024-2026

N° de résolution : 23 249

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Montcalm a lancé une demande de propositions pour la collecte et le traitement des matières recyclables, qui a pris fin le mardi 19 décembre 2023;

ATTENDU QUE deux (2) propositions ont été reçues dans les délais impartis et qu'elles ont été examinées pour en vérifier l'exactitude et l'exhaustivité;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la proposition de MWM Environmental telle que présentée.

ADOPTÉE

10.2 Correspondance - reçue à titre d'information/Correspondence - Received as Information

de	sujet
HEART	accusé de réception
STARS	lettre de remerciement
Environnement et climat MB	20 novembre - présentation de EC
AMM	dossier du cabinet 2023
CDEM	occasion de formation - dév. économique
Municipalité de Rhineland	avis d'audience publique - zonage
Municipalité de Rhineland	Règlement 2023-10 usages accessoires

11 Affaires en cours/Ongoing Business

11.1 Développement d'affaires/visites/Business Development/Visits

11.2 Inondations/Flood Events

12 Rapport de la directrice générale/CAO Report

N° de résolution : 23 250

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport de la directrice générale du 20 décembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

13 Huis clos/In Camera

N° de résolution : 23 251

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm se constitue en comité plénier à huis clos pour discuter de questions de personnel.

ADOPTÉE

13.1 Huis clos - clôture/In Camera – Return

N° de résolution : 23 252

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le comité mette fin au huis clos et reprenne la réunion ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

14 Levée de la séance/Adjournment

N° de résolution : 23 253

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 24 janvier 2024 à 8 h 30.

Levée de la séance : 13 h 30

ADOPTÉE

préfet

directrice générale